

Brève réglementaire

Les quasi-exports : Comment traiter et sécuriser les déclarations douanières établies dans un Etat membre autre que la France ?

Rappel : **Définition du quasi-export au départ de France**

Expédition de biens depuis la France vers un autre État membre en vue d'une exportation vers un pays tiers.

Il s'agit d'une exportation avec une déclaration douanière émise dans un Etat membre autre que la France et portant le vendeur français en qualité d'exportateur.

L'article 221 du Règlement d'Exécution du Code des douanes (JOUE L 343 du 29.12.2015) accepte l'idée que l'on puisse déposer une déclaration export dans un Etat membre autre que celui où l'exportateur est établi.

Avec la guerre en Ukraine et la difficulté de trouver des transporteurs et déclarants en douane acceptant d'être impliqués dans des exportations vers l'Ukraine/Russie/Bielorussie, les quasi-exports, se sont développés, notamment en frontière de sortie polonaise.

Ces opérations sont réalisées sous les incoterms EXW/FCA : avec la particularité suivante : **les formalités de douane export sont confiées au déclarant en douane de l'acheteur...**

Comment traiter et sécuriser les quasi-exports ?

- 1. Entrez en contact avec le transporteur et/ou le déclarant en douane de votre acheteur.** Le prestataire vous fera signer un mandat de représentation en douane auquel s'ajoute aujourd'hui pour ces pays en guerre une décharge de responsabilité (seul l'exportateur est pénalement responsable de l'exportation vers ces pays).
- 2. Remettez-lui :** facture + note de colisage + autres documents éventuels autorisant l'exportation + vos instructions.
- 3. Il établit la déclaration douanière dans l'Etat membre de sortie (Pologne par exemple) sur le formulaire DAU/Document Administratif Unique** et dans la langue de l'Etat membre d'émission : le vendeur français apparaîtra en qualité

d'exportateur (case 2), et n'aura pas obligation à s'immatriculer à la TVA dans l'Etat membre de dédouanement.

4. Récupérez votre DAU avec la preuve de sortie de l'UE.

- En guise de preuve alternative, récupérez si possible le document de transport routier.

5. Portez cette facture sur le nouvel état récapitulatif Statistiques (EMEBI, ex-DEB Expéditions), au titre d'un quasi-export :

- Valable pour les entreprises françaises sélectionnées à l'EMEBI.
- Régime déclaratif : 29 (à des fins statistiques).
- N° TVA du destinataire : celui du vendeur FR !
 - En effet, à partir de 2022, tout régime 29 doit être associé à un n° de TVA du destinataire dans le pays livré (sauf exception). Or, dans le cas du quasi-export, l'Etat membre livré n'est qu'un Etat de passage où le vendeur n'est pas identifié à la TVA et encore moins établi... Il s'agira donc de l'identifiant TVA de l'entreprise expéditrice en France (N° TVA FR).
- Transaction pour le quasi-export : code 72.

Sources : Douane - International Pratique

Contact CCI International Grand Est – EEN : [Marie-France DANIEL](#) – T. 03 83 85 54 68